

**CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
DANS CERTAINS SECTEURS  
DISCIPLINAIRES  
SESSION 2023**

Une session d'examen en vue de l'attribution d'une certification complémentaire est organisée au titre de l'année 2023 dans les secteurs disciplinaires suivants :

- ▶ **les arts : ce secteur comporte 4 options (Cinéma et audiovisuel ; Danse ; Histoire de l'art ; Théâtre)**
- ▶ **l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**
- ▶ **le français seconde langue**
- ▶ **l'enseignement en langue des signes française**
- ▶ **langues et cultures de l'Antiquité - deux options : latin, grec**

**CONDITIONS D'ACCÈS**

L'examen s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

**Références :**

***-Arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.***

***-Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 parue au B.O N°30 du 25 juillet 2019***

**INSCRIPTIONS**

**Les inscriptions s'effectueront du 03 janvier au 10 février 2023 avant minuit**

Le dossier d'inscription et la page de garde du rapport seront téléchargeables durant cette période d'ouverture - sur le site Internet du Rectorat de l'académie de Limoges :

<http://www.ac-limoges.fr>

à la rubrique recrutements, certifications des enseignants.

Attention : en cas de candidatures multiples déposer un dossier d'inscription par secteur et par option.

**ENVOI DU DOSSIER et DU RAPPORT**

Le dossier d'inscription et le rapport **seront obligatoirement transmis par mail au format PDF** à :

[dec2@ac-limoges.fr](mailto:dec2@ac-limoges.fr)

**Au plus tard le 10 février 2023 à minuit, heure de dépôt faisant foi**

Les candidats devront :

**-procéder à un seul envoi (dossier + rapport)**

**-préciser l'intitulé du dossier (exemple : certification complémentaire en français seconde langue)  
le nom de naissance suivi du nom d'usage pour les femmes mariées et le prénom.**

**-compléter et joindre obligatoirement la page de garde au rapport.**

**Tout dossier et tout rapport non transmis dans les délais ne seront pas recevables**

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES**

**30, 31 mai, 1<sup>er</sup> et 02 juin 2023**